



**Administration Communale**  
**D'OUPEYE**  
Secrétariat communal

rue des Ecoles, 4 - 4684 HACCOURT

☎ 04 374 94 40

☎ 04 379 47 33

**CONSEIL COMMUNAL DU 19 AVRIL 2007**  
**Condensé des points de l'ordre du jour**

**SEANCE PUBLIQUE**

**1. Arrêtés, ordonnances et règlements de police**

- Ordonnance de police du 21 mars 2007 interdisant, à partir du 21 mars 2007 et pour une durée indéterminée, la circulation rue du Passage d'Eau "excepté circulation locale".

**2. Vérification de l'encaisse communale**

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la situation de l'encaisse arrêtée à la date du 27/03/2007 au montant de 15.829.305,83 €.

**3. Budget 2007 du CPAS – Rapport du Président – Approbation**

**4. Budget 2007 de l'asbl Sportive Haccourtoise – Approbation**

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver le budget 2007 de l'asbl Sportive Haccourtoise qui s'établit comme suit:

RECETTES	477.018,42 €
DEPENSES	477.018,42 €
BONI	0,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	210.000,00 €
SUBSIDE COMMUNAL EXTRAORDINAIRE	0,00 €

**5. Budget 2007 de l'asbl Basse-Meuse – Approbation**

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver le budget 2007 de l'asbl Basse-Meuse qui s'établit comme suit:

RECETTES	195.700,00 €
DEPENSES	194.024,89 €
BONI	1.675,11 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	46.000,00 €

#### **6. Dotation de la zone de police Basse-Meuse – Arrêt**

Le Conseil communal est invité à fixer la dotation à la zone de police au montant de 2.224.652,50 € pour l'année 2007. Ce montant correspond à 32,6278 % du déficit à couvrir pour l'exercice 2007, duquel est déduit une somme de 210.705,14 € correspondant à la quote-part dans le boni 2005.

#### **7. Rapport article L1122-23 du CDLD**

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance du rapport accompagnant le budget de l'exercice 2007 en application de l'article L1122-23 du CDLD.

#### **8. Budget communal 2007 – Arrêt**

Le Conseil communal voudra bien arrêter le budget 2007 comme suit:

##### **BUDGET ORDINAIRE**

###### A l'exercice propre

RECETTES	26.890.636,44 €
DEPENSES	26.876.600,88 €
BONI	14.035,56 €

###### A l'exercice général

RECETTES	28.070.990,09 €
DEPENSES	27.214.782,17 €
BONI	856.207,92 €

##### **BUDGET EXTRAORDINAIRE**

RECETTES	6.440.532,69 €
DEPENSES	5.822.109,24 €
BONI	618.423,45 €

#### **9. Vote d'un cinquième douzième provisoire**

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver un cinquième douzième provisoire.

#### **10. CPAS – Vote d'un quatrième douzième provisoire**

Le Conseil communal voudra bien approuver la décision du Conseil de l'Action sociale du 27 mars 2007 décidant de voter un quatrième douzième provisoire des crédits des dépenses ordinaires obligatoires prévues aux divers articles du budget 2006 pour servir de crédits provisoires au budget 2007 couvrant le mois d'avril.

### **11. Primes de naissance – Arrêt d'un règlement**

Dans le cadre des mesures d'économies budgétaires à réaliser, le règlement relatif aux primes de naissance arrêté par le Conseil communal du 23 juin 2004 doit être revu. L'indemnité est désormais fixée à 25 € au lieu de 50 € précédemment. Le Conseil communal voudra bien amender le règlement.

### **12. Primes aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie – Amendement**

Dans le cadre des mesures d'économie budgétaires à réaliser, le règlement relatif aux primes aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie arrêté par le Conseil communal du 19 octobre 2006 doit être revu. En ce qui concerne la thermographie et l'isolation du toit, une prise en charge proportionnelle du montant des travaux est insérée, contrairement à précédemment où seul un forfait était de mise. L'isolation des murs est supprimée. Les montants forfaitaires pour le remplacement de chaudières à gaz ainsi que les poêles en inserts à bois sont diminués de 25 %. La chaudière à bois à alimentation automatique voit son subside diminué de 450 à 250 €. La régulation thermique, la pompe à chaleur font également l'objet d'une subsidiation en fonction du pourcentage du coût des travaux, contrairement aux forfaits appliqués précédemment. Enfin, le forfait de 500 € pour les panneaux solaires est diminué à 250 €. Le délai d'introduction de demande de primes est revu à 3 mois au lieu de 6. Le Conseil communal voudra bien amender le règlement.

### **13. Primes au démarrage du compostage à domicile – Abrogation**

Dans le cadre des mesures d'économies budgétaires à réaliser, le règlement relatif aux primes au démarrage du compostage à domicile arrêté par le Conseil communal du 29 novembre 2001 est proposé à l'abrogation.

### **14. Tour de Wallonie – Ratification d'une convention**

Dans le cadre du départ du Tour de Wallonie le 28 juillet prochain, le Collège communal, en sa séance du 7 mars 2007, a décidé d'accepter les clauses de la convention "Tour de Wallonie 2007". Le Conseil communal voudra bien ratifier la décision collégiale et par conséquent les clauses de cette convention. Un engagement budgétaire de 2.000 € a été prévu au budget ordinaire 2007.

### **15. Liaison souterraine d'une ligne haute tension entre le poste de Lixhe à Battice – Pour avis sur la demande de permis d'urbanisme**

Dans le cadre de l'introduction d'un permis d'urbanisme pour travaux techniques par la société ELIA ASSET SA et relative à la mise en place d'une liaison souterraine d'une ligne haute tension 150 Kv passant rue du Canal à Haccourt, le Conseil communal est invité à se prononcer sur la question de voirie conformément aux articles 128 et 129 du CWATUP. Suite à l'enquête publique, 3 réclamations/observations avaient été faites, relatives à la remise en état de la rue de l'Ecluse par de l'asphalte, ainsi qu'à la demande de garantir l'accès sécurisé à la SA HOLCIM. Il est proposé au Conseil communal de prendre connaissance de l'enquête publique et de marquer son accord sur les plans relatifs au tracé tel que présenté en conditionnant la remise en état de la voirie à un contact avec les services techniques lors de la réalisation des travaux.

**16. Aménagement de sécurité par la création d'une voirie d'accès à l'école J. Bodson à Oupeye, d'une aire de stationnement et d'un espace de convivialité – Prise d'acte et acceptation de la dépense**

Le Conseil communal, en sa séance du 22 décembre 2005, décidait d'approuver le mode de passation du marché ainsi que le cahier des charges relatif à l'aménagement d'une voirie d'accès à l'école J. Bodson et à la création d'une aire de stationnement et d'un espace de convivialité. Suite à l'obtention par M. le Ministre des Affaires intérieures de la promesse de subside datée du 29 décembre 2006, la procédure d'adjudication a été lancée. Le Collège, en sa séance du 4 avril 2007, a décidé d'attribuer le marché à la société JMV SA de Crisnée, en urgence, dans la mesure où la promesse de subsidiation devenait caduque en l'absence d'attribution avant le 29 avril 2007. En l'absence de budget dûment approuvé en date du 4 avril 2007, le Conseil communal est invité à accepter la dépense réalisée par le Collège communal. Le montant des travaux est de 339.300,57 € TVAC dont 248.290 € de subsides et 162.825,37 € de part communale.

**17. Ouverture de deux classes supplémentaires à mi-temps dans l'enseignement maternel**

Considérant que pendant une période de 8 demi-jours répartis sur 8 journées, la norme supérieure permettant le subventionnement d'un emploi à mi-temps a été atteinte pour les écoles maternelles d'Oupeye et J. Brouwir à Heure-Le-Romain, le Conseil communal voudra bien décider de créer deux emplois supplémentaires à mi-temps dans les écoles précitées.

**18. Questions orales**

**SEANCE A HUIS CLOS**

**19. Remplacement du Secrétaire communal – Ratification.**

**20. Acquisition pour cause d'utilité publique d'une emprise et échange d'une parcelle en vue de l'aménagement d'un abris bus rue Devant la Ville à Hermée.**

Dans le cadre du projet européen Objectif II et plus particulièrement de l'aménagement de la rue Devant la Ville, une bande pour l'arrêt de bus ainsi que pour la localisation d'un abri doit être prévue. Un plan d'emprise sur les parcelles a été réalisé par un géomètre expert immobilier. Un crédit budgétaire de 13.000 €, inscrit au budget extraordinaire 2006, est suffisant, l'indemnité de remploi étant imputée à l'ordinaire.

**21. Personnel communal – Octroi des fonctions supérieures à un membre du personnel.**

- Un Chef de bureau, à partir du 1er avril 2007.
- Maintien d'un Chef de service administratif.

## **22. Personnel enseignant – Ratifications de désignations temporaires.**

- Une institutrice maternelle à temps plein à partir du 19 mars 2007.
- Une institutrice maternelle à mi-temps à partir du 12 mars 2007.
- Une institutrice maternelle à temps plein à partir du 26 mars 2007.
- Une institutrice maternelle temporaire à temps plein à partir du 12 mars 2007.
- Une institutrice maternelle temporaire à mi-temps à partir du 12 mars 2007.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 6 périodes à partir du 12 mars 2007 pour un remplacement.
- Une institutrice maternelle temporaire à raison de 6 périodes à partir du 12 mars 2007 pour un remplacement.
- Une maîtresse spéciale de morale à raison de 6 périodes/semaine à partir du 8 mars 2007.

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU